

Droits d'utilisation et de reproduction en milieu scolaire et autres institutions d'enseignement

Il existe une **Loi canadienne sur le droit d'auteur** qui permet aux enseignantes et enseignants de reproduire une ou des pages de **Vivre la pulsation** et **Vivre la pulsation complément pédagogique** pour tous leurs élèves. Il est également permis de reproduire au tableau interactif le contenu de ces deux documents.

De plus, Richard Carrière, éditeur Rcmusi, permet de rendre accessible aux élèves, via le portail ou autre plateforme utilisée par votre Centre de services scolaire, les soutiens sonores concernés par l'apprentissage spécifique d'une chanson.

Toutefois, afin d'agir en toute légalité quant à l'utilisation et à la reproduction de **Vivre la pulsation** et de **Vivre la pulsation complément pédagogique**, il y a aussi des conditions légales à respecter:

- **Pour toutes les écoles publiques de la province de Québec**, le Ministère de l'éducation du Québec a conclu une licence avec Copibec, qui stipule que l'année où votre ou vos écoles sont sélectionnées par COPIBEC vous devez déclarer toute photocopie transmise aux élèves ou toute projection servant à des fins éducatives (incluant le code ISBN). <https://www.copibec.ca/fr/entente-primaire-secondaire>

- **Pour les écoles privées de la province de Québec**, il y a des écoles privées qui sont couvertes par l'entente entre le MEQ et Copibec et d'autres non selon leur statut. Vous devez donc vérifier auprès du directeur ou de la directrice de votre école à savoir si l'école est couverte par l'entente entre Copibec et le MEQ sinon il est possible de négocier une licence avec Copibec vous permettant d'utiliser et de reproduire le contenu de **Vivre la pulsation** et **Vivre la pulsation complément pédagogique**.

- **Pour les écoles de musique privées de la province de Québec**, vous devez négocier une licence avec Copibec vous permettant d'utiliser et de reproduire le contenu de **Vivre la pulsation** et **Vivre la pulsation complément pédagogique**.

- **Pour les CEGEPS, les collèges et les universités de la province de Québec**, il existe également une licence collégiale <https://www.copibec.ca/fr/licence-college-cegep> ainsi qu'une licence universitaire <https://www.copibec.ca/fr/licence-universite>

- **Pour les autres provinces canadiennes**, il faut se référer à Access Copyright <https://www.accesscopyright.ca/> concernant les droits et obligations en lien avec la projection et la reproduction en milieu scolaire et autres institutions d'enseignement.

- **Pour les autres pays**, il faut se référer à la société de gestion mondiale de votre région ou votre pays. **Vivre la pulsation** et **Vivre la pulsation complément pédagogique** sont inscrits dans 32 sociétés de gestion mondiale réparties dans de nombreux pays dont la France, la Belgique et la Suisse.

- Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit de reproduire en partie ou en totalité **Vivre la pulsation** et **Vivre la pulsation complément pédagogique**, ainsi que tous les documents sonores qui s'y rattachent aux fins de partage avec des personnes autres que vos élèves. Encouragez plutôt les auteurs, compositeurs et interprètes en invitant vos collègues à se procurer l'ensemble pédagogique via le site web <https://www.rcmusi.com>

- Il est strictement interdit de diffuser sur les réseaux sociaux et autres moyens de diffusion web, en partie ou en totalité, le contenu de **Vivre la pulsation** et de **Vivre la pulsation complément pédagogique**, ainsi que tous les documents sonores qui s'y rattachent. On peut toutefois en faire mention, à titre suggestif, avec les références requises (page couverture, site web de la maison d'édition, ISBN, etc.). On peut également publier un ou des extraits de concert sur les réseaux sociaux.

Tous droits d'utilisation et de reproduction autre qu'en milieu scolaire et autres institutions d'enseignement ainsi que tous droits de traduction et d'adaptation, en partie ou en totalité, sont réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et microfilm, est interdite sans l'autorisation de Richard Carrière, auteur-compositeur et éditeur RCMUSI.

<https://www.rcmusi.com>